

Info

Rechercher une actualité...



Accueil Info Info Nantes À Cordemais, la centrale à charbon autorisée à émettre plus de CO2

Vendredi 07 octobre 2022 19:17



À Cordemais, la centrale à charbon autorisée à émettre plus de CO2



La centrale de Cordemais voit son projet Ecocombust validé et sa consommation électrique augmenter cet hiver. © Franck Dubray

La préfecture a pris un arrêté pour autoriser la centrale de Cordemais, en Loire-Atlantique à brûler davantage de charbon cet hiver et valide le projet de biomasse, Ecocombust.

C'est acté par la préfecture de Loire-Atlantique dans un arrêté signé le 3 octobre. La centrale thermique de Cordemais, dont la fermeture avait pourtant été annoncée par Emmanuel Maprouit pour 2022, vient d'être autorisée à produire davantage d'électricité, cet hiver. En raison du contexte énergétique, Cordemais est autorisée à émettre davantage d'émissions de gaz à effet de serre que ce que prévoit la loi énergie climat 2019. Normalement, le plafond correspond à 700 heures de fonctionnement annuel. « Là, nous pourrons aller jusqu'à 2500 heures cet hiver », commente le délégué syndical CGT,

En 2021, c'était aussi le cas. La centrale avait répondu à environ 10 % des besoins de la Région. Mais ce nouveau seuil indique la Préfecture reste en deçà du niveau d'activités qu'a connu la centrale, durant des années.

Ecocombust à la peine cet hiver

Cet arrêté valide aussi le projet Ecocombust sans l'obligation de recourir à une étude environnementale. Cordemais pourra mixer charbon et pellets (déchets de bois) pour produire de l'énergie. La préfecture considère que cette activité biomasse n'apporte pas de « modifications substantielles au regard des risques et des nuisances induits par le nouveau mix énergétique »

Mais Ecocombust, censé décarboner en partie la production électrique, ne sera guère efficace cet hiver. Il devait mêler 80 % de charbon et 20 % de pellets. Mais il ne reste plus beaucoup de déchets de bois sur le marché. « L'an dernier, on avait 60 000 à 80 000 tonnes de disponibles, mais les attermoiments de l'État font qu'on n'a rien commandé, rouspète Gwenaël Plagne. Au bout du compte, on aura l'équivalent de deux jours de production, juste de quoi valider nos essais de biomasse. »

Marylise COURAUD. Ouest-France

Retrouvez d'autres actus sur les communes de :

Newsletter maville

Abonnez-vous à la newsletter - Nantes

Votre e-mail

Je m'inscris

Votre e-mail, avec votre consentement, est utilisé par la société Ouest-France Multimédia pour recevoir les newsletters sélectionnées. En savoir plus

Exprimez-vous ! 69

POUR ou CONTRE la semaine de quatre jours ?

L'info en continu

Plusieurs accidents ce vendredi...

07/10/22 - 21:54

Nantes. Prison ferme pour le...

07/10/22 - 21:39

HBC Nantes : La vie sans...

07/10/22 - 21:29

Dix-sept mois de prison pour...

07/10/22 - 21:29

Au CHU de Nantes, l'émoi et...

07/10/22 - 20:48

Toute l'info en continu

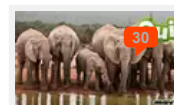
Infos les + lues

Infos les + commentées

Quiz et jeux



Quiz. Les photographes et les photographies célèbres



Quiz. 10 questions sur les éléphants



Quiz. L'amitié dans la littérature

Donnez votre avis



Abonnez-vous 1<sup>er</sup> mois offert  Acheter le journal du jour



Nantes merville.com

Suivre la Page

54 K followers

## Les avis des internautes

\* Votre commentaire...

\* Votre email

En cochant cette case, j'accepte et je reconnais avoir pris connaissance des **conditions générales d'utilisation** et de la **politique de données personnelles**.

Envoyer

*Vos données personnelles font l'objet d'un traitement informatique par la société Ouest-France Multimédia, sur le fondement de l'exécution d'un contrat et sont utilisées notamment pour prendre en compte, modérer et répondre à vos commentaires sur les contenus mis en ligne sur le site. Elles seront conservées conformément à notre politique de données personnelles, sauf dispositions légales particulières. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité, en vous adressant directement à pdp@sipa.ouest-france.fr ou par courrier à "Délégué à la Protection des Données Personnelles SIPA Ouest-France Multimédia - ZI Rennes Sud-Est, - 10 rue du Breil - 35051 Rennes cedex 9". Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. **En savoir plus***

### RUBRIQUES SITE MAVILLE

Accueil

Info

Sport

Restaurants

Cinéma

Sorties

Jeux

Shopping

Météo

Pratique

Bons plans du jour

Devenez annonceur

Cookies

Données personnelles

Mentions légales

Plan du site

Contact

Modifier le consentement

### SITES OUEST-FRANCE

Ouest-France

Ouest-France Auto

Ouest-France Immo

Ouest-France Emploi

Ouest-France Solidarité

Incubateur OFF7

Comparateur Assurances

Infocale

Bons plans Ouest-France

Commerces Ouest-France

Comparateur de produits

Codes promo

Angers Brest Caen Clermont-Ferrand Le Mans Lille Lorient Marseille Montpellier Nice Nîmes Quimper Rennes Toulon Tours Vannes  
Challans Cholet La Baule La Roche sur Yon Laval Les Herbiers Les Sables d'Olonne Saint Gilles Croix de Vie Saint-Nazaire Saumur



Les applications mobiles **Ouest-France** disponibles en téléchargement

[Info](#)

[Sport](#)

[Salles de sport](#)

[Restos](#)

[Ciné](#)

[Sorties](#)

[Jeux](#)

[Bons Plans](#)

[Météo](#)

[Pratique](#)



© Copyright maville.com | WEB66

